



école du renouvellement urbain

Objectifs

- Donner les clés de lecture principales du règlement financier du NPNRU
- Savoir préparer et suivre le volet financier des conventions de renouvellement urbain
- Connaître l'ensemble des outils utiles à l'exécution d'un projet de renouvellement urbain et comprendre leur utilité dans le processus financier
- Expliciter les modalités pratiques de contractualisation, d'engagement et de paiement des subventions et prêts.

Enseignants principaux

Pierre-Jean BAULEY, Manager sénior – Algoé

Margaux BARLET, Consultante – Algoé

Durée

2 jours (14 heures)

Module 2.4

Règles et outils pour le bon suivi financier des projets NPNRU

Les 1er et 2 juillet 2024

Public

Formation générale adaptée pour des prises de poste ou des personnes souhaitant être au fait des évolutions des processus financiers :

- Directeur.rices et chef.fes de projet renouvellement urbain/politique de la ville des collectivités et des organismes HLM
- Maîtres d'ouvrage des projets NPNRU
- Services de l'Etat en charge du Renouvellement Urbain et/ou de la politique de la Ville, délégation territoriales de l'ANRU

Prérequis Aucun

Approche pédagogique et évaluation

Alternance entre exposés théoriques et exercices pratiques sur IODA

Accès à une documentation pédagogique à l'issue de la formation au format numérique. Une évaluation des acquis est organisée à la fin de la formation (questionnaire individuel).

Programme

Jour 1

- 9h00 ... 9h30 Accueil des stagiaires
- 9h30 ... 10h00 **Présentation du programme et de ses objectifs**
Tour de table et recueil des attentes des stagiaires
- 10h00 ... 12h30 **Le B-A-BA du financement des projets de renouvellement urbain**
- ➔ Les conditions de financement des opérations
 - Notion de scoring
 - Notion de coûts retenus
 - Présentation des natures d'opération aidées et des modalités de calcul des concours financiers)
 - ➔ Le cycle de vie d'une opération financière
 - Contractualisation
 - Engagement
 - Exécution financière
 - Solde
 - ➔ Le calendrier contractuel
 - Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée prévisionnelle
 - Dates limite d'engagement et de solde
 - ➔ IODA
 - Principales fonctionnalités
 - Actualités (vague 4)
 - ➔ Les ressources disponibles
- 12h30 ... 14h00 Pause déjeuner
- 14h00 ... 17h00 **La pré-contractualisation et la contractualisation**
- ➔ Les outils et modalités de sollicitation et de validation des financements
 - Dossier de présentation et simulation des concours financiers
 - Rôle du Comité d'Engagement (CE)
 - ➔ Les outils et modalités de la contractualisation
 - Convention pluriannuelle
 - Tableau financier
 - Contractualisation sur IODA
 - ➔ Démonstration sur IODA (exercice pratique)
 - Réaliser une demande de contractualisation
 - Préparer une boîte d'instruction

Jour 2

9h00 ... 9h30	Accueil des stagiaires
09h30 ... 11h00	Engagement juridique <ul style="list-style-type: none">➔ Les outils et modalités de l'engagement<ul style="list-style-type: none">○ Date limite d'engagement et jalon de lancement opérationnel○ Décision d'Attribution de Subvention (DAS) et de Prêt (DAP)➔ Démonstration sur IODA (exercice pratique)<ul style="list-style-type: none">○ Réaliser une demande d'engagement
11h00 ... 12h30	Exécution financière / paiement <ul style="list-style-type: none">➔ Les outils et modalités de l'exécution financière / du paiement<ul style="list-style-type: none">○ Echancier de paiement○ Compte Rendu d'Exécution Annuel (CREA)○ Acompte manuel➔ Démonstration sur IODA (exercice pratique)<ul style="list-style-type: none">○ Consulter un échéancier de paiement○ Remplir un CREA○ Réaliser une demande d'acompte manuel
12h30 ... 14h00	Pause déjeuner
14h00 ... 15h30	Solde <ul style="list-style-type: none">➔ Les outils et modalités du solde<ul style="list-style-type: none">○ Jalon de fin opérationnelle○ Solde direct➔ Démonstration sur IODA (exercice pratique)<ul style="list-style-type: none">○ Réaliser une demande de solde
15h30 ... 17h00	Evolutions contractuelles <ul style="list-style-type: none">➔ Les procédés d'évolution contractuelle<ul style="list-style-type: none">○ Engagement modificatif (DAS / DAP modificative)○ Ajustement mineur○ Avenant➔ Le principe de fongibilité